

PROGRAMME GOUVERNANCE LOCALE REDEVABLE (PGLR)

Manuel du Concours du Système d'Information et de Transparence (Manuel du Concours SIT)



Edition Juin 2019
Mali

TABLE DES MATIERES

Résumé du Manuel du Concours du SIT.....	3
Abréviations.....	3
Ancrage du Concours SIT	4
Objectifs du Concours SIT	4
Cycle du Concours de Transparence du PGLR.....	5
Le processus de sélection des Communes	5
Les rôles et responsabilités des acteurs liés à la gestion du Concours SIT.....	7
• Le Comité de Pilotage du PGLR	7
• La Coordination du PGLR	7
• Les trois équipes Projet GLR, PMO et les Jeunes Leaders	7
• Le Jury du Concours SIT	7
• Les étapes du processus de notation et de sélection sont :.....	8
• Les administrateurs communaux	8
• Les Mairies et les Conseils communaux des 180 Communes d'intervention du PGLR	8
Le Guide des utilisateurs de la plateforme du SIT	8
La cérémonie de remise des prix aux Communes gagnantes	9
L'utilisation des prix de 30 Millions de Francs CFA	9
Pour toute information supplémentaire.....	10

Résumé du Manuel du Concours du SIT

Le Manuel du Concours du Système d'Information et de Transparence (Manuel SIT) a pour utilité de : présenter le « Concours de Transparence » du SIT afin de promouvoir l'utilisation du SIT en mode actualité et de primer chaque année trois Communes d'intervention du PGLR jugées les plus transparentes et performantes selon les critères du SIT durant l'année en cours.

Abréviations

AGETIC	: Agence des Technologies de l'Information et des Communications
ANICT	: Agence Nationale des Investissement des Collectivités Territoriales
AMM	: Association des Municipalités du Mali
CAP	: Centre d'Aptitude Professionnelle
CCN	: Comité Consultatif National
CDI	: Commissariat au Développement Institutionnel
CSCom	: Centre de Santé Communautaire
CSRef	: Centre de Santé de Référence
CP	: Comité de Pilotage du PGLR
CT	: Collectivité Territoriale
Document/preuve	: Document preuve de transparence
DGAT	: Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
H & F	: Homme et Femme
Jeunes	: jeunes femmes & jeunes hommes
JL	: Jeunes Leaders
OGSP	: Organisation pour la Gestion des Services Publics
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PGLR	: Programme de Gouvernance Locale Redevable
PMO	: Partenaires de Mise en Œuvre
PV	: Procès-verbal
SIT	: Système d'Information sur la Transparence
SITMA	: Système d'Information sur la Transparence du Mali
TDR	: Terme de Référence

Ancrage du Concours SIT

La mise en place par l'Etat d'un concours de transparence est évoquée dans le <<Projet de Loi¹ sur le principe de transparence dans l'administration et la vie publique>>.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas a proposé que le Programme Gouvernance Locale Redevable (PGLR) du Consortium ICCO, Oxfam, SNV initie un concours de transparence au niveau de ses Communes d'intervention comme test d'apprentissage pour le développement d'un concours national.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'Information et de Transparence (SIT), la Coordination du PGLR qui s'est adjoint pour ce faire d'un Comité d'Orientation du SIT dont une partie des membres constitue le Jury du « Concours de transparence du PGLR » objet du présent manuel. Les agences de l'Etat qui y participent comme membres sont celles qui seront les plus impliquées dans la mise en œuvre du futur concours de niveau national. Elles sont ainsi au cœur de l'expérimentation test et pourront en tenir compte dans la conception et la mise en œuvre du concours national.

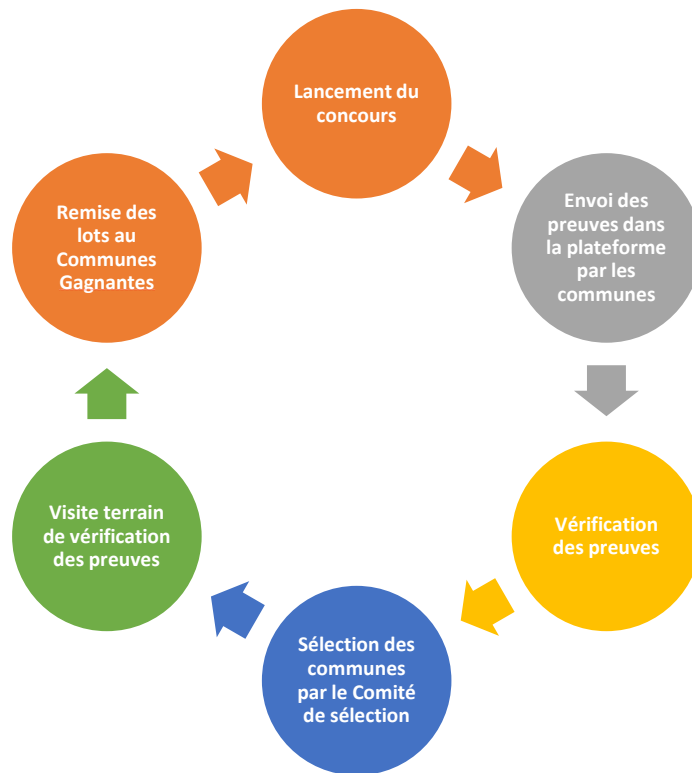
Objectifs du Concours SIT

Le Concours du « *Système d'Information et de Transparence* » a pour objectif de :

- primer chaque année les Communes d'intervention du PGLR les plus transparentes et les plus performantes selon les critères du SIT ;
- promouvoir l'utilisation efficiente du SIT en temps réel (en mode actualité) ;
- stimuler l'utilisation du SIT par toutes Communes du programme ;
- susciter un intérêt national pour un Système d'Information et de Transparence de niveau national en associant à la cérémonie de remise des prix les principaux Ministères intéressés et l'opinion publique par une large couverture médiatique ;
- financer des projets d'intérêts communautaires inscrits dans les PDSEC des Communes gagnantes ;
- faciliter les collaborations des Conseils communaux avec la Jeunesse communal qui a tiré sa Commune à utiliser le SIT et à participer à son Concours.

¹ *Loi portant Principe de transparence dans l'administration et la vie publique. Article 1: But et objet. La présente Loi vise à promouvoir le principe de transparence quant à la mission, l'organisation et l'activité de l'administration publique. A cette fin, elle vise à contribuer à une meilleure information et à la formation de l'opinion des citoyens en renforçant les conditions de leur accès aux informations et documents officiels. Ce projet de Loi fait suite aux travaux du « Forum National sur la Corruption et la Délinquance financière » de 2014-2015 ;*

Cycle du Concours de Transparence du PGLR



Le processus de sélection des Communes

Le concours du SIT est basé sur la publication et l'évaluation de 27 documents d'intérêt public pour les populations et leurs représentants gage de la transparence de leurs Communes en matière de gestion des affaires publiques. Ces documents illustrent 9 domaines de transparence et de performance des Communes.

En voici la liste :

Domaines de transparence et de performance	Les 27 documents communaux disponibles sur la plateforme SIT
1. La réalisation du « débat public » sur le projet de budget primitif communal	Le compte rendu de la consultation des conseils de villages / fractions / quartiers
	La liste de présence à la consultation des conseils de villages / fractions / quartiers
	Le rapport du débat public sur le projet de budget
	La liste des participants au débat public sur le projet de budget
	Le PV de la session budgétaire
	La décision d'approbation du budget par la Tutelle
	Le document du budget primitif adopté par le conseil communal et approuvé par la Tutelle

Domaines de transparence et de performance	Les 27 documents communaux disponibles sur la plateforme SIT
2. Réalisation de la restitution publique du bilan de gestion de la Commune	Le rapport de la restitution publique
	La liste de présence de la restitution publique
	La décision d'approbation du compte administratif du Maire par la Tutelle
	Le PV de la session d'adoption du compte administratif par le conseil communal
	Le document du Compte administratif adopté par le Conseil communal approuvé par la Tutelle
3. La diffusion par la radio des informations sur la programmation et la passation des marchés publics	Le plan de passation des marchés annuels
	Le contrat avec une radio qui couvre les activités de la Commune et
	Le document / preuve de paiement annuel du contrat par la Commune
4. La diffusion par la radio des informations sur les décisions prises lors des 4 sessions ordinaires du conseil communal	Les PV des 4 sessions ordinaires du Conseil communal
	Le contrat avec une radio qui couvre les activités de la Commune
5. La diffusion par la radio des informations sur les coûts et conditions d'accès aux différentes prestations (état civil, foncier /domaine, santé, eau potable)	Le (s) document (s) fixant les coûts d'accès aux services de : état civil, foncier/ domaine, santé et eau potable)
	Le contrat avec une radio qui couvre les activités de la Commune
6. Taux de réalisation du prélèvement obligatoire destiné aux investissements	Décision de l'autorité de Tutelle fixant le taux du prélèvement obligatoire
	% des ressources propres destiné aux investissements, effectivement budgétisé
	Taux de réalisation du prélèvement obligatoire
7. Paiement par la Commune de sa cote part dans le système de référence évacuation (Santé)	Un document du comité / conseil de gestion de la caisse de solidarité attestant le montant de la contribution de la Commune prévue
	Le reçu de paiement délivré par le gestionnaire de la caisse de solidarité
8. % de CSCOM et écoles de la Commune avec un point d'eau moderne fonctionnel	Liste des CSCOM avec point d'eau moderne fonctionnel dressée et signée par le Maire et certifiée par le Chef du Service Local ou Régional de l'Hydraulique et le Médecin Chef du CSRef
	Liste des écoles avec point d'eau moderne fonctionnel dressée et signée par le Maire et certifiée conjointement par le Chef du Service Local ou Régional de l'Hydraulique et le Directeur de CAP

Domaines de transparence et de performance	Les 27 documents communaux disponibles sur la plateforme SIT
9. Taux de réalisation du budget global	La page « Balance Générale » du compte administratif

Les rôles et responsabilités des acteurs liés à la gestion du Concours SIT

- **Le Comité de Pilotage du PGLR**

Ses responsabilités sont de :

- Siéger au présidium de la cérémonie de remise des prix annuels et y réaliser un discours synthèse sur la mise en œuvre du SIT ;
- Répondre aux demandes d'entrevue de la Presse nationale ;
- Appuyer l'Ambassade des Pays-Bas dans la recherche de fonds supplémentaires pour ce Concours.

- **La Coordination du PGLR**

Ses responsabilités sont de :

- Gérer les projets spéciaux du PGLR tel : le SIT et son Concours ;
- Assurer une information uniformisée sur le processus du Concours ;
- Organiser les sessions de sélection du Jury du Concours de Transparence ;
- Produire et fournir les documents de travail du Jury : grille de notation ; PV des sessions du Jury en collaboration avec les membres ;
- Organiser et réaliser la cérémonie nationale de remise des prix du concours, en collaboration avec les membres ;
- Décaisser les prix aux Communes gagnantes après réception des PV d'utilisations des prix ;
- Financer les activités liées au Concours de transparence.

- **Les trois équipes Projet GLR, PMO et les Jeunes Leaders**

Leurs responsabilités sont de :

- Contribuer à la conception et à la consolidation du concours ;
- Veiller à la promotion du Concours auprès des élus des Communes d'intervention, des populations, des services déconcentrés et des OSC des Communes d'intervention ;
- Veiller à ce que les personnes déléguées à la gestion de l'espace de la Commune sur la plateforme sont initiés à la méthodologie de diffusion des documents/preuves de transparence par smartphone ;
- Participer (les chefs de projets) au Jury de sélection et aux missions terrain de vérification des documents preuves postés par les Communes.

- **Le Jury du Concours SIT**

Le Jury est décisionnel en matière de sélection annuelle des Communes gagnantes

Ses membres ont pour rôles de :

- Contribuer à la conception et à la validation du processus de sélection ;
- Procéder à la sélection des 3 Communes gagnantes du Concours annuel selon les étapes suivantes :

- **Les étapes du processus de notation et de sélection sont :**

Etape 1 : Production par la Coordination élargie à trois membres du Jury, de l'analyse des documents postés afin d'élaborer la liste des Communes qui ont rempli la totalité des documents/preuves de 7 critères de transparence sur 9 ;

Etape 2 : Réalisation de la 1^{ère} session du Jury portant sur :

1. la présentation et la validation de la liste des Communes retenues lors de la première étape ;
2. la distribution à chaque membre du Jury d'une grille de notation afin de noter les 27 documents de chacune des Communes ayant atteint 7 critères lors de la première étape ;
3. la planification de la date de la 2^{ème} session du Jury ;

Etape 3 : Notation par chaque membre du Jury des documents/preuves de chaque Commune de la liste des Communes validée lors de la 1^{ère} session du Jury ;

Etape 4 : tenu de la 2^{ème} session du Jury : finalisation de la sélection par le traitement des notations des documents/preuves, et la consolidation des notations membres du jury ;

Etape 4 : Réalisation de la mission terrain par 3 membres du Jury afin de vérifier la conformité des documents/preuves auprès des Communes présélectionnées et des autres institutions locales concernées en collaboration avec les chefs de projet GLR concernés ;

Etape 5 : Réalisation de la 3^{ème} session du Jury portant sur : la présentation du rapport de mission de vérification des documents/preuves, suivie des échanges d'appréciation du rapport et finalisation de la sélection ; le tout consigné par un PV signé par tous les membres du Jury et de la Coordination. Des éléments de notation supplémentaires sont prévus en cas d'égalité.

- **Les administrateurs communaux**

Les responsabilités des administrateurs communaux sont de :

- Vérifier la conformité et la qualité des 27 documents à poster sur l'espace de la Commune sur la plateforme du SIT car la notation porte sur la complétude et la qualité de ces documents/preuves de transparence ;

- **Les Mairies et les Conseils communaux des 180 Communes d'intervention du PGLR**

Les rôles des Communes sont de :

- Suivre avec rigueur la gestion de l'espace de la Commune sur la plateforme WEB du SIT afin de s'assurer de la complétude et de la qualité des 27 documents à poster qui sont à la base de la notation pour gagner le concours ;
- Les Communes gagnantes tiennent une session du Conseil communal pour décider de l'utilisation de leur prix, transmettre le PV à la Coordination afin de permettre le décaissement du prix.

Le Guide des utilisateurs de la plateforme du SIT

Le guide des utilisateurs de la plateforme WEB du SIT présente les instructions détaillées pour l'utilisation de la plateforme du SIT. C'est l'utilisation performante du SIT qui permet de gagner le

concours. Pour ce faire, il faut maîtriser le *Guide des utilisateurs de la plateforme WEB du SIT* qui est disponible dans le Manuel du SIT disponible sur la plateforme WEB.

La cérémonie de remise des prix aux Communes gagnantes

La Coordination du PGLR organise la cérémonie en collaboration avec les membres du Comité d'Orientation du SIT et le Ministère de la Jeunesse et des Sports président du Conseil Consultatif National du PGLR (CCN).

Les invités à la cérémonie sont :

- Les ministères, agences et institutions étatiques membres du Conseil Consultatif National du PGLR (CCN) ;
- Les maires et les délégations des 3 Communes gagnantes ;
- Les Jeunes Leaders des Communes gagnantes ;
- Les autorités régionales des Communes gagnantes ;
- Les représentants de la société civile ;
- Les partenaires techniques et financiers liés au domaine de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- Les représentants du PGLR ;
- La presse nationale et locale de Bamako.

Les principales activités du programme de la cérémonie sont :

- Les discours des officiels (Ministères, lead du Consortium, Jeunes Leaders) ;
- La présentation des principaux résultats du programme ;
- La présentation d'un sketch sur la transparence ;
- La présentation du SIT ;
- La remise des 3 prix ;
- Le cocktail.

L'utilisation des prix de 30 Millions de Francs CFA

Les Communes gagnantes :

- réalisent une session du Conseil communal pour décider de l'utilisation du prix de 30 millions FCFA ;
- transmettent à la Coordination du PGLR : la convocation publique à la session, le PV de cette session et la liste de présence signée par les conseillers présents afin de permettre le décaissement du prix ;
- publient par toutes les voies de communication accessible à leurs populations l'obtention d'une prime de transparence de trente (30) millions de FCFA et l'utilisation qui en sera faite ;
- Précisent que cette prime est utilisée dans les actions de développement inscrites dans le PDESC pour l'amélioration des services aux citoyens et citoyennes et qu'elle ne peut pas être utilisée pour la construction de locaux ou l'équipement du siège de la Commune, ou encore le paiement d'indemnités/salaires pour le personnel communal).

Pour toute information supplémentaire

Programme de Gouvernance Locale Redevable du Consortium ICCO-Oxfam- SNV.

SNV Mali, Rue 17 Porte 305 Badalabougou Est, BP 220 Bamako, Mali,

Tel : (+223) 76 18 47 99 / 69 50 05 06

Mail : pgravel@snv.org; msoumahoro@snv.org;

Site web : www.sit-pglr.com;

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00-17h00